

## DOSSIER DE PRESSE

### Conférence de presse du Gouvernement Princier

Vendredi 27 février 2015

Résidence du Ministre d'Etat

# Négociations avec l'Union Européenne

## Point au 27 février 2015

---

### **Chronologie :**

- \* 2009 : l'article 8 du Traité de Lisbonne invite l'Union Européenne à renforcer ses liens avec les petits Etats tiers européens
- \* Avril 2011 : le groupe AELE (Etats membres) invite les chefs de mission des petits Etats tiers à faire connaître leurs attentes pour leurs relations avec l'Union Européenne
- \* Début 2012 : constitution d'un groupe de travail administratif à Monaco
- \* Décembre 2012 : le Conseil Européen donne mandat au SEAE et à la Commission de se rapprocher de ces Etats afin de mieux connaître leurs spécificités et leur intégration actuelle de l'acquis communautaire
- \* Début 2013 : adjonction au groupe de travail de consultants spécialisés dans les questions européennes`
- \* Juin 2013 : visite du groupe AELE pour mieux faire connaître les singularités de Monaco
- \* Septembre 2013 : réponse de Monaco au questionnaire du SEAE complétée en juin 2014
- \* Octobre 2013 création d'une base de données interne à l'Administration groupant tous les documents pertinents
- \* Décembre 2013 : décision du Conseil européen d'engager les négociations en 2014 sur la base d'un mandat à établir par le SEAE et la Commission avec comme seules hypothèses de travail l'accord d'association ou bien le rapprochement avec l'EEE
- \* Janvier 2014 : visite à Monaco de la Commission et entretien à Bruxelles de SEM le Ministre d'Etat avec le Président Barroso
- \* Mai 2014 : visite des journalistes francophones accrédités auprès de l'Union Européenne
- \* 16 décembre 2014 : le Conseil Européen donne un mandat de négociation au SEAE et à la Commission en vue d'ouvrir le marché intérieur aux 3 petits Etats tiers

### **Objectifs**

- \* Obtenir un cadre institutionnel solide qui nous protège des évolutions futures de l'Union Européenne
- \* Ouvrir le marché européen à nos entreprises et s'associer aux politiques qui nous concernent
- \* Obtenir des garanties sur le respect de nos spécificités
- \* Conserver une relation privilégiée avec la France

### **Etat de la préparation**

- \* Élaboration d'une étude juridique approfondie rapprochant les textes monégasques des textes européens avec l'appui de nos consultants
- \* Analyse des dérogations obtenues par certains Etats
- \* Création d'une cellule de travail spécifique pour la préparation des dossiers de négociation
- \* Renforcement des équipes à Monaco et à Bruxelles par des spécialistes recrutés dans le « vivier » européen
- \* Entretien des contacts réguliers pour faire connaître la réalité monégasque
- \* Désignation d'une personnalité monégasque pour assurer l'interface entre l'administration et les acteurs économiques
- \* Constitution d'une équipe de négociation

## **Etapas suivantes**

- \* Une ouverture officielle des négociations est organisée par Mme Mogherini avec les 3 Ministres des Affaires Etrangères le 18 mars
- \* Des contacts sont maintenus avec les deux autres Etats tiers concernés
- \* La préparation est poursuivie en lien avec les élus
- \* Des réunions sont organisées à Monaco afin de connaître les attentes des acteurs économiques qui seront associés à la négociation

# Mesures prises par le Gouvernement en faveur des salariés concernés par un plan social

---

Le Gouvernement agit avec détermination, notamment par l'intermédiaire du Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé et de ses services, pour soutenir au mieux les salariés licenciés dans le cadre d'un plan social.

Tout d'abord à travers **le Service de l'Emploi**, qui mène quatre actions dans ce but :

**1- Tous les salariés issus de plan de licenciement collectif à caractère économique ont la possibilité de s'inscrire auprès du Service de l'Emploi et de bénéficier ainsi, d'un accompagnement et d'un suivi par ce dernier, et ce, quel que soit leur lieu de domicile. Cette mesure sociale, dérogatoire par rapport aux dispositions en vigueur, a été voulue et mise en place par le Gouvernement Princier afin de permettre le maintien, à Monaco, de cette population salariée, qui a contribué à l'essor de la Principauté, et qui, pour la plupart, y a travaillé une grande partie de sa carrière.**

**Ainsi, ces salariés sont contactés par le Service de l'Emploi lorsque des offres d'emploi déposées, correspondent à leur profil.** Ils sont suivis et accompagnés au même titre que tout demandeur d'emploi prioritaire. Dans le cadre des Commissions Paritaires de l'Emploi, leurs CV sont également diffusés aux partenaires sociaux.

2- Dans le cadre du Protocole transfrontalier de collaboration, signé avec Pôle Emploi et le Centro per l'Impiego de la Province d'Imperia, le Service de l'Emploi organise des sessions d'information collective des salariés licenciés visant à leur expliquer les démarches à accomplir auprès des différents organismes sociaux, les droits qu'ils vont ouvrir au titre du chômage, et l'aide que peut leur apporter chaque organisme. Un point régulier est également fait entre ces différents partenaires, et permet de solutionner des situations individuelles délicates, ou de mutualiser les moyens de chacun.

3- Par ailleurs, le Service de l'Emploi participe aux Comités de Suivi mis en place par les entreprises concernées. Cela a notamment été le cas lors des récents licenciements intervenus chez Theramex, Mecaplast et Borgwarner. Il s'agit d'une participation active, dans le cadre d'un réel travail de concertation et de collaboration avec les cellules internes de reclassement et les cabinets sélectionnés par ces entreprises. Le but de ces échanges est d'analyser, chaque mois, la situation individuelle des salariés, les formations suivies, leurs pistes de ré-insertion, et d'évoquer les éventuelles opportunités.

**4- Enfin, ces salariés sont également positionnés lors de la mise en place de formations à orientation "métiers", organisées en partenariat ou à la demande de recruteurs potentiels, et qui permettent bien souvent une réelle reconversion sur des métiers porteurs. Et ça marche : sont formés des gouvernantes d'hôtel, des agents de sécurité, des secrétaires médicales, bientôt des auxiliaires de vie, etc.**

En conclusion, le Service de l'Emploi est très investi dans l'accompagnement et la ré-insertion de ces salariés qui bénéficient de dispositions similaires à tout demandeur d'emploi prioritaire.

Ensuite, par le Service de **l'Inspection du Travail**, l'accompagnement des salariés licenciés se fait par l'écoute, la réception des délégués du personnel, l'examen des dossiers et l'intervention directe auprès des Directions d'entreprises dans le cadre des procédures déposées, afin de s'assurer du respect des dispositions sociales en vigueur.

A ce titre, à l'issue des procédures les Inspecteurs du travail président les Commissions Paritaires de l'Emploi qui ont pour objectifs d'informer les partenaires sociaux de la situation de la société qui a déposé un dossier et favoriser le reclassement des salariés concernés. Il est à noter que dès qu'une procédure de licenciements collectifs est déclenchée, les Inspecteurs du travail se rendent très disponibles afin de recevoir les représentants du personnel de ladite entité et répondre aux questions et problématiques soulevées par les salariés.

De plus l'Inspection du Travail a de nombreuses relations avec les D.R.H., directions d'établissement et représentants du personnel au sein des sociétés ayant une activité industrielle. Ces contacts se font, à minima, tous les trois mois par le biais des Comités d'Hygiène et de Sécurité (C.H.S.) auxquels elle participe avec les médecins du travail. Au cours de ces réunions, les difficultés industrielles peuvent être évoquées notamment lorsque des chaînes de montage ou des lignes de production sont supprimées.

**Enfin, le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé reçoit systématiquement les dirigeants et les délégués du personnel des entreprises concernées, pour faciliter la concertation, et les accompagner vers le plan le plus satisfaisant possible. A cet égard, l'exemple de BORGWARNER démontre toute l'utilité de ces médiations.**

**Ces actions, très concrètes et très opérationnelles, ont déjà porté leurs fruits puisque l'on constatait par exemple pour Theramex, sur les 86 salariés touchés par les deux premières phases de licenciement, en fin d'année 2013 que 72 % étaient en solution professionnelle (reprise d'une activité professionnelle salariée, création d'entreprise, ou liquidation des droits à retraite, 8 % de l'effectif en formation longue durée).**

**Si l'on analyse le bilan du reclassement Mecaplast (85 personnes touchées sur 2012-2013), on constatait en fin d'année le reclassement de 78 % de l'effectif visé. 70 % des salariés licenciés avaient par ailleurs bénéficié d'une action de formation.**

**Aux mesures d'accompagnement s'ajoute la mise en place, en amont, de mesures financières de sauvegarde de l'emploi, par le biais de l'allocation de soutien à l'emploi qui permet de rembourser à l'employeur, une partie des heures de travail perdues par ses salariés en cas de baisse d'activité liée à une conjoncture économique défavorable.** Depuis l'instauration de cette mesure en 2009, le Gouvernement Princier a remboursé 525.000 euros aux entreprises au titre de cette aide qui a ainsi contribué à une réelle sauvegarde de l'emploi pour bon nombre d'entreprises, aujourd'hui stabilisées, qui en ont bénéficié.

# Projet de loi relative au télétravail

---

Le Conseil des Ministres français a approuvé le 18 février dernier, le projet de loi portant approbation de l'avenant n° 6 à la Convention de sécurité sociale, qui vient d'être déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale française, pour y être discuté et voté.

Ce vote constituera l'ultime étape à franchir avant l'application, en Principauté, de l'accord sur le télétravail.

Pour mémoire, le 18 mars 2014, la France et la Principauté ont signé l'Avenant n° 6 à la Convention de sécurité sociale entre la France et Monaco du 28 février 1952, qui définit ce qu'est le télétravail et pose le principe selon lequel les télétravailleurs résidant en France, pourront être assujettis à la législation sociale monégasque, pendant toute la durée de leur activité en tant que télétravailleurs pour le compte d'une entreprise installée sur le territoire de la Principauté.

En France, la signature de cet accord nécessite le vote d'un projet de loi de ratification par le Parlement.

En parallèle, un projet de loi relative au télétravail a été déposé, par le Gouvernement, sur le bureau du Conseil National le 2 octobre 2014, qui devrait faire l'objet d'un examen prochain par la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

# Analyse des recettes de l'exercice 2014

---

Au 31 décembre 2014, les recettes définitives de l'exercice s'élèvent à 1.111,4 M€ contre 945,1 M€ l'an dernier (+ 166,3 M€, soit + 17,6 %). Elles sont constituées de 849,1 M€ de recettes fiscales (+ 153,1 M€, soit + 22,1 %) et de 262,4 M€ d'autres recettes (+ 13,2 M€, soit + 5,3 %). Le taux de réalisation de l'ensemble des recettes par rapport au Budget Rectificatif 2014 est de 104 %.

## **1°) Les recettes fiscales**

Le total des recettes fiscales à fin 2014 s'élève à 849,1 M€ contre 695,9 M€ à fin 2013, en hausse de + 153,1 M€, soit + 22,1 %.

Les recettes nettes de la TVA, de l'impôt sur les bénéfices et des droits de mutation enregistrent une augmentation de 25,2 % en comparaison de l'exercice 2013. Il s'agit du taux de progression le plus élevé constaté depuis cinq ans (de + 3 % en 2013 à + 13,6 % en 2011). En valeur, cette hausse provient à la fois de la TVA (+ 58 M€), de l'impôt sur les bénéfices (+ 41,8 M€) et des droits de mutation (+ 36,6 M€).

Pour l'ensemble des recettes fiscales, y compris les reversements français au titre du compte de partage de la TVA et du forfait douanier, le taux de réalisation des prévisions est de 108,6 %.

## **T.V.A. (hors compte de partage)**

Le montant total des recettes nettes enregistrées en 2014 au titre de la T.V.A (hors compte de partage) s'élève à 426,9 M€ en hausse de 15,7 % (soit + 58 M€) par rapport à 2013.

La TVA collectée hors TVA immobilière progresse de 9,7 % (+ 41,5 M€) ; la TVA immobilière est deux fois plus élevée qu'en 2013 (40,8 M€ contre 20 M€) ; la hausse de la TVA collectée (41,5 + 20,8 = 62,3 M€) est atténuée par une augmentation des restitutions (+ 4,2 M€).

## **I.S.B.**

Les recettes nettes issues de l'I.S.B au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 126,3 M€, en hausse de + 41,8 M€, soit + 49,5 % par rapport à l'exercice 2013. La progression des recettes brutes est amplifiée par une forte diminution des restitutions (- 9,6 M€).

## **Droits de mutation**

Le montant de recettes nettes issues des Droits de mutation pour l'exercice 2014 s'élève à 124,7 M€, soit + 36,6 M€ (+ 41,5 %) par rapport à 2013.

La forte progression des droits de mutation résulte principalement des opérations immobilières (+ 25,1 M€) et dans une moindre mesure, de l'augmentation des recettes nettes des droits de succession et donation (+ 7,5 M€) ainsi que des droits sur les mutations de biens meubles (fonds de commerce et parts de sociétés : + 3,9 M€).

## **2°) Les autres recettes**

Les recettes émanant du Domaine Immobilier, établies à 97,1 M€ à fin 2014, affichent un accroissement par rapport à celles de 2013 (+ 10,6 %), du fait de l'augmentation à la fois des

recettes issues du domaine immobilier au sens strict, liée à la fois au secteur d'habitation et au secteur industriel et commercial (+ 9,8 %, soit + 5,6 M€), des droits de stationnement des parkings publics (+ 4,4 %, soit + 1,3 M€) et de l'encaissement de produits de cessions pour 2,4 M€ (absents l'an dernier).

Les recettes issues des monopoles concédés s'élevant à 68,6 M€ sont en hausse de + 9,1 % (soit + 5,7 M€) par rapport à 2013, due principalement à la hausse de 21,4 % (soit + 5,9 M€) de la redevance issue de la SBM en raison de la hausse des recettes des jeux.

Les recettes issues des monopoles exploités par l'Etat s'élevant à 39,4 M€ sont en hausse de + 1,4 M€ (soit + 3,8 %) en raison essentiellement des recettes issues de nouveaux raccordements d'immeubles privés au réseau chaud et froid (+ 727,5 K€, absentes en 2013) et des recettes liées au service public de distribution de l'eau, en hausse + 715,2 K€ du fait notamment de versements moins importants au fonds de travaux de la concession.

Les recettes relatives au Domaine Financier, s'élèvent à 27,4 M€ en hausse de + 853 K€ par rapport à 2013. Celle-ci est due notamment à l'augmentation des intérêts bancaires (+ 2,2 M€) relativisée par la baisse du revenu des valeurs mobilières (- 1,3 M€) en raison du montant des versements des dividendes de Monaco Telecom pour un total de 22,2 M€ pour l'exercice 2014 contre 23,5 M€ en 2013.

Les recettes émanant des services administratifs s'élevant à 29,9 M€ affichent une baisse de - 4,2 M€ par rapport à 2013. Cette baisse est due principalement aux recettes diverses (- 4 M€) et plus particulièrement aux recettes issues de l'exécution de décisions de confiscation émanant des juridictions pénales monégasques dont le montant en 2014 (1,1 M€) a été inférieur à celui particulièrement important de 2013 (6,5 M€).

# Sécurité routière

---

## 1 / Statistiques d'accidentologie corporelle

Avec 199 accidents corporels, les statistiques de l'année 2014, toutes catégories confondues, présentent le deuxième meilleur bilan depuis 2006, après celui de 2013 qui restait exceptionnel (179 accidents). A titre de comparaison, la moyenne annuelle du nombre d'accidents corporels de la circulation de 2006 à 2013 s'établissait à 220.

Dans un même temps, et à l'instar des deux années précédentes, aucun accident mortel n'a fort heureusement été à déplorer.

La part des deux-roues dans l'accidentologie générale se révèle toujours importante avec près de deux tiers des accidents corporels (65%). Ce chiffre est toutefois légèrement moins élevé que celui représenté par la moyenne des années 2006 à 2013 (70 %). Le nombre de deux roues impliqués dans ces accidents en 2014 est sensiblement équivalent à l'année 2013 (130 en 2014 contre 126 en 2013). La responsabilité des deux roues est stable et s'établit à 40% des accidents.

L'analyse de l'ensemble de l'accidentologie deux-roues met en évidence :

- que les personnes actives, de sexe masculin, âgées entre 25 et 64 ans, sont les plus touchées (près de 80% des accidents) ;
- que la période estivale est la plus accidentogène ;
- qu'un accident sur deux se produit dans l'après-midi ;
- que l'alcoolémie est présente dans 6,5 % des accidents.

Enfin, la moitié des accidents sont directement liés à un défaut de maîtrise et près d'un quart relèvent d'un refus de priorité.

## 2/ Actions du Gouvernement Princier

Depuis les chiffres élevés pointés en 2011, le Gouvernement a tenu à poursuivre et accentuer les efforts mis en œuvre dès le début de l'année 2012.

Sous l'impulsion du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, un groupe de réflexion associant services de l'État et bureau d'étude spécialisé a été mis en œuvre. A la lueur des conclusions rendues, ce même Département a mobilisé ses services spécialisés (Direction de l'Aménagement Urbain, Direction de la Prospective de l'Urbanisme et de la Mobilité) afin que des aménagements du réseau routier soient mis en œuvre pour une meilleure sécurité.

Ainsi a été entrepris au cours de l'année 2014, un panel d'actions visant à une résorption des « points noirs » de circulation, à savoir :

- ✓ Modification de la géométrie du boulevard Louis II, voie aval, sur l'entrée du carrefour du Portier ;
- ✓ Inversion du régime de priorité à l'intersection des avenues de la Madone et de Grande-Bretagne ;
- ✓ Sécurisation de la première traversée piétons de l'avenue J.F. Kennedy (pose de deux dispositifs destinés à ralentir la vitesse des automobiles sans gêner les autres usagers de la

- chaussée (coussins berlinois), taille de la végétation, renforcement de la signalisation verticale) ;
- ✓ Sécurisation de la traversée piétons de la rue Grimaldi située au droit de la rue Princesse Florestine (pose d'un coussin berlinois dans la voie bus) ;
  - ✓ Création d'un passage piétons surélevé sur l'avenue de Grande Bretagne situé au droit de l'ascenseur du Métropole, avec limitation de la vitesse à 30 km/h ;
  - ✓ Pose de deux coussins berlinois sur l'avenue des Castelans situés avant la traversée piétons menant au Port de Cap d'Ail et au droit de la conciergerie du Stade Louis II ;
  - ✓ Pose de deux ralentisseurs sur la rue Paradis avec création d'une traversée piétons au droit de la rue des Roses ;
  - ✓ Renforcement de la signalisation horizontale de la traversée piétons située sur la partie supérieure de la rue Suffren Reymond ;
  - ✓ Modification du schéma de circulation de l'échangeur Saint Roman ;
  - ✓ Mise en place de huit radars pédagogiques ;
  - ✓ Réaménagement de l'arrêt bus Place d'Armes/avenue du Port, dont l'achèvement est prévu au cours du premier trimestre 2015.

S'agissant du Département de l'Intérieur, de nombreuses actions de prévention de la Sûreté Publique ont été menées en lien avec le milieu associatif, et plus particulièrement avec la Prévention Routière Monégasque :

- participation à Jeun'Elec (opération de sensibilisation sur le véhicule électrique qui s'adresse aux élèves de 4<sup>ème</sup>) ;
- organisation de pistes d'éducation routière ;
- campagne « Lumière et Vision ».

En ce qui concerne plus significativement le domaine relevant de la stricte compétence de police, les missions de prévention et de répression ont été poursuivies et amplifiées.

Ainsi, les actions de prévention routière ont été portées sur :

- l'enseignement de l'éducation à la sécurité routière dans les établissements scolaires ;
- la participation aux actions élaborées par les milieux associatifs – notamment Campagne Lumières et Vision ;
- la participation au groupe de réflexion mis sur pieds par le Département de l'Equipement.

Sur un plan répressif, et dans le droit fil des actions quotidiennes effectuées par le service général et le Peloton Motocycliste, la répression a été articulée au travers de 7 campagnes ciblées suivantes, au cours desquelles 5.528 usagers ont été contrôlés et 4.021 verbalisés :

- 1) Du 13 au 31 janvier – campagne menée par la Section de Nuit sur l'éclairage des véhicules – 83 automobiles et 21 deux-roues ont été contrôlés pour des défauts partiels.
- 2) Du 3 au 16 février – campagne générale sur les infractions relatives aux dépassements et à l'absence d'avertissement de changement de direction – 2103 usagers ont été contrôlés dont 1086 verbalisés.
- 3) Du 10 au 23 mars – campagne générale sur les infractions relatives au stationnement entravant la fluidité de circulation – 1651 usagers ont été verbalisés.
- 4) Du 2 au 15 juin – campagne générale sur les infractions relatives au stationnement sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite, aux dépassements et à l'usage du téléphone au volant – 984 usagers ont été contrôlés dont 829 verbalisés.
- 5) Du 6 au 12 octobre – campagne générale sur les infractions relatives au refus de priorité à piéton et à la circulation dans les couloirs de bus – 495 usagers ont été contrôlés dont 320 verbalisés.

- 6) Du 10 au 23 mars – campagne générale sur les infractions relatives au stationnement entravant la fluidité de circulation ciblée sur la rue Louis Notari et la rue Princesse Antoinette – 135 usagers ont été verbalisés.
- 7) Du 16 au 31 octobre – campagne menée par la Section de Nuit sur l'éclairage des véhicules – 56 usagers ont été contrôlés pour des défauts partiels.

Parallèlement, 403 véhicules ont été immobilisés, notamment pour des motifs de non-conformité au Code de la route, et 140 contrevenants ont comparu devant la Commission Technique Spéciale.

Au total, y compris les avis de contravention dressés au cours des 7 campagnes ciblées, ce sont ainsi plus de 47.400 avis de contravention qui ont été dressés en 2014 contre 44.000 l'année dernière, soit une hausse de 7,7 %. Ces avis portent essentiellement sur le stationnement illicite ou dangereux, les infractions relatives à la circulation et les défauts de conformité.

Compte tenu de la priorité qu'il accorde à la sécurité routière, conformément aux instructions de SAS le Prince, le Gouvernement, a décidé de mettre en oeuvre deux nouvelles mesures en 2015 au titre d'une mobilisation accrue, à savoir :

- ✓ interdiction de conduire en portant tout système de type écouteurs, oreillette, casque..., susceptible de limiter tant l'attention que l'audition des conducteurs ;
- ✓ une campagne d'information et de sensibilisation aux risques liés aux pratiques addictives et à l'utilisation du téléphone portable au volant.

Par ailleurs, et afin de lutter plus encore contre l'accidentologie liée à la vitesse dans certaines artères, une intensification des contrôles à l'aide de radars mobiles sera opérée tout au long de l'année 2015 par la Direction de la Sûreté Publique.

De plus, une signalisation nouvelle indiquant « Contrôles radars fréquents » sera installée au droit des zones considérées, afin de maintenir la vigilance des conducteurs sur ces contrôles.

\*\*\*

La sécurité routière est une priorité à part entière de la politique d'attractivité de la Principauté. Pouvoir se déplacer en toute sécurité, notamment lorsque l'on est piéton, personne à mobilité réduite, ou accompagné par de jeunes enfants, participe à la sérénité d'un cadre de vie de qualité.

# Annexe

## Bio M. Gilles Tonelli

---

Né le 27 novembre 1957

Marié, trois enfants

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics (TP83) titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) de mathématiques (Université de Nice).

1983 – 1984 : Ingénieur dans une société d'ingénierie à Paris (SOFRESID)

1984 – 1987 : Chef de section au Service des Travaux Publics

1987 – 1990 : Chargé de mission au Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales

1990 – 1993 : Directeur de l'Urbanisme et de la Construction

1993 – 1995 : Directeur Général du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales

1995 : Conseiller technique au Département des Finances

1995 – 1999 : Directeur Général du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales

1999 – 2000 : Contrôleur Général des Dépenses

2000 – 2005 : Secrétaire Général du Ministère d'Etat

2005 – 2006 : Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme

2006 – 2009 : Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie

2009 – 2011 : Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme

2011 – 2015 : Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S.A.S. le Prince Souverain de Monaco auprès de Sa Majesté le Roi des Belges, Sa Majesté le Roi des Pays-Bas et Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg, Chef de la Mission de Monaco auprès de l'Union européenne

Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques

Depuis le 23 février 2015 : Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération

Officier de l'Ordre de Saint Charles (Monaco)

Officier de l'Ordre National du Mérite (France)

Médaille des Sports en vermeil

Ancien président de la Société Nautique de Monaco et de la Fédération Monégasque du Sport Aviron

Langues étrangères : anglais et italien

Loisirs : lecture, voile, aviron, ski nordique